

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 21 août 2025 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

21 août 2025

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président  
Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente  
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule  
M. Martin Lamy, Yamachiche  
M. Michel Pelletier, Sainte-Angèle-de-Prémont

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier  
Mme Luce Beaudin, Responsable des opérations par intérim

Étaient absents :

M. Pascal Trudel, Saint-Léon-le-Grand  
M. Alain Deschênes, Saint-Justin

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2025
4. Consommation hebdomadaire
5. Suivi des nappes de la Régie
6. Pluviométrie
7. Information sur les opérations et équipements
  - 7.1 Rapport des opérations
  - 7.2 Oscillations sur le réseau – Assistance technique en ingénierie
  - 7.3 Regroupement d'achats de produits chimiques en vrac pour le traitement des eaux de l'UMQ
  - 7.4 Remplacement de la pompe submersible
  - 7.5 Nettoyage des réservoirs de distribution
  - 7.6 Entretien du système de refroidissement des génératrices
  - 7.7 Blocage des vis de transfert de carbonate
8. Dépôt et adoption de la correspondance
9. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
10. Approbation du paiement des comptes
  - 10.1 Comptes à payer pour la période se terminant le 17 juillet 2025
  - 10.2 Comptes à payer pour la période se terminant le 18 août 2025
11. Dépôt des résultats financiers au 31 juillet 2025
12. Suivi des heures accumulées des employés
13. Varia
  - 13.1 Reconnaissance de l'ancienneté du nouvel opérateur en traitement de l'eau potable
  - 13.2 Modification de l'horaire de travail de Madame Annie Francoeur
  - 13.3 Formation initiale en espaces clos
  - 13.4 Formation introduction à l'intelligence artificielle
  - 13.5 Renouvellement des assurances

13.6 Fin du mandat des opérateurs de remplacement

13.7 Réunion de travail pour le budget 2026

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

2025-08-105

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal, séance tenante ;

**POUR CE MOTIF :**

2025-08-106

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2025.

**4. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE**

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé en date du 18 août 2025 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

**5. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE**

Madame Luce Beaudin dépose les graphiques préparés en date du 21 août 2025 qui illustrent le niveau des nappes.

**6. PLUVIOMÉTRIE**

Le rapport du suivi de la pluviométrie sera présenté à une séance subséquente.

**7. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS**

**7.1 RAPPORT DES OPÉRATIONS**

Rapport sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- a) CNS Sécurité est venu installer les systèmes d'éclairage d'urgence et panneaux de sortie le 27 juin 2025.
- b) L'entretien annuel des génératrices a été réalisé par Drumco Énergie. Voici leur recommandations :
  - Changer la batterie au BSA (2019)
  - Changer la batterie au Puits SA-21 l'an prochain (2021)
  - Entretien du système de refroidissement au BSE, au Puits SE-11/12 (5 ans) et au Puits SU-02 (10 ans)
  - Vérifier les batteries des back ups des automates au Puits SU-02
- c) Drumco Énergie ont fait des réparations sur la génératrice des Puits SE-11/12/13 (remplacement du chauffe-moteur, de la batterie et d'un capteur) et SU-02 (fuite d'antigel).
- d) Depuis quelques temps nous avons beaucoup de problèmes de blocage des vis de transfert pour le carbonate. Nous avons demandé au mécanicien industriel Labonté Mécpro qu'il vienne vérifier la cause du problème.
- e) Nous avons téléphoné chez Brenntag concernant le blocage des vis de transfert de carbonate et la raison pour laquelle leur carbonate devient en pain dans leurs sacs. Le représentant dit que l'humidité pourrait causer la prise en pain du carbonate. Il a regardé pour trouver des sacs plus résistant à l'humidité mais sans succès. Il va regarder pour trouver du carbonate

Séance ordinaire du 21 août 2025  
provenant de Turquie que nous avons déjà eu. Nous voudrions peut-être acheter quelques sacs chez un autre fournisseur pour voir si le problème provient du carbonate ou d'ailleurs.

- f) Les opérateurs sont en train de faire l'entretien annuel des chambres souterraines. Ils ont contacté l'entreprise Services Techniques Incendies Provincial pour leurs services de sauvetage en espaces clos. Il y aura quelques chambres à nettoyer avec le service d'un camion-vacuum et il y aura quelques pompes à entretenir ou à réparer.
- g) Les analyses physico-chimiques des puits et de cuivre et plomb sur les réseaux de distribution ont été faits et tous les paramètres sont corrects.
- h) La pompe Flygt qui sert à vider nos chambres souterraines est tombée en panne. Elle a 19 ans. Nous l'avons envoyée chez Pompquip afin qu'ils vérifient si elle est réparable et nous avons demandé des soumissions pour la remplacer par un modèle équivalent.
- i) Le chauffe-eau du BSA a été remplacé par Plomberie Pelletier Cartier. Il resterait des ajustements à apporter au réservoir de rétention.
- j) Plomberie Pelletier cartier doit nous revenir avec des solutions pour réparer les contrôleurs de température d'eau défectueux dans nos usines.
- k) Nous avons eu un problème au Puits SE-11/12. Au départ nous croyions qu'il s'agissait d'un problème de moteur. Nous avons demandé à Bergeron Électrique de venir vérifier. Tout était correct. Il s'agissait d'un problème d'air dans le puits. Les équipements ont été nettoyés et entretenus et tout est rentré dans l'ordre.
- l) Les opérateurs ont dû rentrer pour faire une réparation dans la chambre 203 le dimanche 17 août. Le bris causait une hausse de pression dans la chambre 204. La vanne de sureté est entrée en fonction pour évacuer cette pression, faisant ainsi augmenter la consommation d'eau potable de Saint-Léon-le-Grand. La quantité d'eau sera estimée et soustraite de la consommation de la municipalité.
- m) L'entretien des bâtiments est débuté, notamment avec un lavage extérieur à la machine à pression.
- n) Le niveau d'eau du petit étang à côté du Puits SA-21 a grandement diminué par rapport aux années précédentes. Les opérateurs suivent la situation de près notamment en recueillant des données. Nous avons installé une règle pour mesurer le niveau d'eau. Un mandat à un hydrogéologue pourrait être pertinent pour analyser ces données et tenter de trouver la cause du problème.
- o) Il y a une vanne défectueuse dans la chambre 104 depuis quelques années, ce qui nuit aux opérations notamment pour le passage des modes d'opération d'été et d'hiver. Il faudrait voir avec une entreprise spécialisée pour la réparation de cette vanne ou son remplacement.
- p) Un adolescent a foncé dans la barrière du chemin des puits de Sainte-Ursule en VTT et a été blessé à un bras. Le père de l'adolescent voulait payer pour les dommages mais la barrière était déjà brisée.
- q) Les joints d'étanchéité des trappes d'accès aux réservoirs de distribution seront à changer lors du nettoyage des réservoirs.
- r) Il y aura des conduites à faire nettoyer dans les usines par une entreprise spécialisée.
- s) Il serait pertinent de prévoir l'achat d'un petit échafaud pour des travaux en hauteur dans les usines.

**7.2 OSCILLATIONS SUR LE RÉSEAU – ASSISTANCE TECHNIQUE EN INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques temps, la Régie éprouve des problèmes d'oscillations de pression sur son réseau de distribution, principalement sur le secteur Est ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie requiert les services d'une firme d'ingénierie pour l'assister dans l'établissement des causes et solutions visant à atténuer les problématiques de ces oscillations de pression ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Consultant André Lahaye dépose une offre de service sur une base horaire associée à une enveloppe budgétaire de 1 500 \$ (excluant les taxes) selon les taux horaires et dépenses suivants :

- Taux horaire (site et bureau) : 150 \$/heure
- Taux horaire (déplacement) : 75 \$/heure
- Kilométrage : 0,70 \$/km
- Repas et autres dépenses admissibles : sur présentation de factures

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour ce mandat d'assistance dans l'établissement des causes et solutions visant à atténuer les problématiques d'oscillations de pression sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Services d'ingénierie » et seront financés à même le fonds d'administration ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-107

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser le mandat à Consultant André Lahaye pour les services d'assistance dans l'établissement des causes et solutions visant à atténuer les problématiques d'oscillations de pression pour une enveloppe budgétaire de 1 500 \$ plus taxes.

**7.3 REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES EN VRAC POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DE L'UMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats d'approvisionnement des produits chimiques pour le traitement des eaux de la Régie viennent à échéance le 31 décembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose un regroupement d'achats de produits chimiques en vrac pour le traitement des eaux accessibles à toutes les organisations municipales québécoises, qu'elles soient membres ou non de l'UMQ, dont un pour l'hypochlorite de sodium à 12% ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ses regroupements, l'UMQ prend en main tout le processus d'appel d'offres public ou sur invitation menant à l'octroi des contrats ;

**CONSIDÉRANT QUE** les participants bénéficient d'économies importantes relatives à l'administration, la conception, la rédaction, la publication, l'analyse et l'adjudication des contrats ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat actuel se termine le 31 décembre 2026 avec le fournisseur Javel Bois-Franc, le même que le contrat actuel de la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les participants du territoire ont eu un prix comparable à celui de la Régie en 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'adhérer au contrat en cours ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-108

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité :

**QUE** la demande d'adhésion au contrat en cours du regroupement d'achat de l'UMQ pour l'achat de l'hypochlorite de sodium 12 % en vrac soit autorisée ;

**QUE** Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à compléter la demande d’adhésion au regroupement d’achat de l’UMQ et à signer les documents pour et au nom de la Régie.

**7.4    REMPLACEMENT DE LA POMPE SUBMERSIBLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la pompe submersible Flygt qui sert à vider les chambre a 19 ans et elle est tombée en panne ;

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées chez deux fournisseurs pour acheter une nouvelle pompe submersible équivalente, soit le modèle Flygt Ready 4 :

| Fournisseur | Prix avant taxes | Note                                        |
|-------------|------------------|---------------------------------------------|
| Xylem       | 1 191,00 \$      | Frais de transport et de manutention inclus |
| Pompquip    | 1 374,98 \$      | Frais de transport non-inclus               |

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour l’achat de cette nouvelle pompe submersible sont disponibles au poste budgétaire « EAU – Équipements et outils » et seront financés à même le fonds d’administration ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-109

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser l’achat d’une nouvelle pompe submersible Flygt Ready 4 chez Xylem au coût de 1 191,00 \$ plus taxes et incluant les frais de transport et de manutention.

**7.5    NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS DE DISTRIBUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie veut procéder au nettoyage et à la désinfection de ses deux réservoirs de distribution d’eau potable ;

**CONSIDÉRANT QU’**une demande de prix a été faite auprès de quatre entreprises spécialisées pour procéder au nettoyage des réservoirs ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions suivantes reçues ;

| Entreprise                            | Prix avant taxes |
|---------------------------------------|------------------|
| Solutions EBL                         | 9 700,00 \$      |
| EBI Envirotech                        | 9 850,39 \$      |
| Pierre Bertrand - Traitement de l’eau | 15 813,72 \$     |
| MI Maintenance Industrielle           | 34 652,20 \$     |

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires au nettoyage des réservoirs de distribution sont disponibles au poste budgétaire « EAU – Entretien et réparation des équipements » et seront financés à même le fonds d’administration ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-110

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Martin Lamy et résolu à l’unanimité :

**QUE** la dépense soit acceptée et autorise Solutions EBL à procéder au nettoyage et à la désinfection des deux réservoirs de distribution de l’eau potable au coût de 9 700,00 \$ plus taxes ;

**QUE** Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie la soumission.

**7.6    ENTRETIEN DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DES GÉNÉRATRICES**

**CONSIDÉRANT QUE** Drumco Énergie a procédé à l’entretien annuel des génératrices et a effectué des réparations sur les génératrices des Puits SE-11/12/13 et SU-02 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Drumco Énergie recommande de procéder à l’entretien de 5 ans du système de refroidissement de la génératrice des Puits SE-11/12/13 et à l’entretien de 10 ans du système de refroidissement de la génératrice du Puits SU-02 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Drumco Énergie dépose les soumissions suivantes pour les entretiens recommandés :

| Génératrice       | Entretien recommandé                        | Prix        |
|-------------------|---------------------------------------------|-------------|
| Puits SE-11/12/13 | Entretien système de refroidissement 5 ans  | 1 849,71 \$ |
| SU-02             | Entretien système de refroidissement 10 ans | 3 897,68 \$ |

\*Plus taxes applicables

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à ces entretiens des systèmes de refroidissement des génératrices sont disponibles au poste budgétaire « EAU – Entretien et réparation des équipements » et seront financés à même le fonds d’administration ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-111

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l’unanimité :

**QUE** la dépense soit acceptée et autorise Drumco Énergie à procéder à l’entretien du système de refroidissement 5 ans de la génératrice des Puits SE-11/12/13 au coût de 1 849,71 \$ plus taxes ;

**QUE** la dépense soit acceptée et autorise Drumco Énergie à procéder à l’entretien du système de refroidissement 10 ans de la génératrice du Puits SU-02 au coût de 3 897,68 \$ plus taxes ;

**QUE** Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie les soumissions.

**7.7 BLOCAGE DES VIS DE TRANSFERT DE CARBONATE**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques temps, la Régie éprouve des problèmes de blocage des vis de transfert du carbonate de soude dense dans ses deux usines de traitement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a eu recours aux services l’entreprise spécialisée en mécanique de procédé en eaux potable Labonté Mécpro inc. pour venir inspecter les installations et tenter de trouver la cause des problèmes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l’entreprise Labonté Mécpro inc. dépose son rapport d’intervention dont les principales recommandations sont :

- Remplacer les roulements des vis et les nettoyer ;
- Installer une faible ventilation pour repousser l’humidité du bassin ;
- Modifier l’évent du bassin de préparation pour l’envoyer dans le bassin de dosage ;
- Revoir le système de ventilation de la chambre de chloration ;
- Rebrancher les événements des réservoirs d’hypochlorite de sodium ;
- Trouver la source d’une possible infiltration d’eau causant de l’efflorescence ;

**CONSIDÉRANT QUE** l’entreprise Labonté Mécpro inc. fait présentement des recherches pour trouver une ventilation à faible débit adéquate pour la chute du carbonate et déposera éventuellement une soumission pour les recommandations qu’il est en mesure de réaliser ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-112 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration de la Régie accepte le dépôt du rapport d'intervention de Labonté Mecpro inc. et en adopte son contenu.

**Madame Luce Beaudin quitte la séance à 20 h 45.**

**8. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 19 juin 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

2025-08-113 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

**9. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 18 août 2025 ;

**POUR CE MOTIF :**

2025-08-114 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

**10. APPROBATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

**10.1 COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 17 JUILLET 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Régie ne tient pas de séance au mois de juillet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris acte par courriel de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 17 juillet 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a approuver et autorisé l'acquittement de tous les comptes présentés pour une somme de onze mille sept cent quatre-vingts et quatre (11 780,04 \$) pour l'administration.

**POUR CE MOTIF :**

2025-08-115 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'entériner la décision prise par courriel le 17 juillet 2025 d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de onze mille sept cent quatre-vingts et quatre (11 780,04 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 21 août 2025.

---

Mario Paillé, trésorier

**10.2 COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 18 AOÛT 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 18 août 2025 ;

**POUR CE MOTIF :**

2025-08-116

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de quatre-vingt-seize mille cent trente-cinq et soixante-et-un (96 135,61 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 21 août 2025.

---

Mario Paillé, trésorier

#### **11. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 juillet 2025 préparé en date du 12 août 2025 ;

**POUR CE MOTIF :**

2025-08-117

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 juillet 2025.

#### **12. SUIVI DES HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS**

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport des heures accumulées des employés pour la semaine se finissant le 16 août 2025.

#### **13. VARIA**

##### **13.1 RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ DU NOUVEL OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Frédérick Pellerin embauché le 23 juin 2025 comme nouvel opérateur en traitement de l'eau potable avait travaillé à la Régie un total de 524,5 heures comme employé saisonnier du 27 mai au 5 novembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5.1 de la *Politique salariale et conditions de travail des employés de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré 2023 – 2026* (ci-après la *Politique*) stipule que :

« *L'ancienneté se calcule à partir de la date d'entrée en service de l'employé. Si un employé en remplacement, temporaire ou saisonnier est embauché à titre d'employé sur une base régulière, l'ancienneté se calculera à partir du début du contrat à durée déterminée, à la condition qu'il ne se soit pas écoulé plus d'un an entre les deux contrats.* »

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5.2 de la *Politique* stipule que :

La notion d'ancienneté s'applique dans les situations suivantes :

- pour l'évolution dans l'échelle salariale (en reconnaissant l'ancienneté accumulée au sein de l'organisme) ;
- pour le choix de la période de vacances annuelles ;
- pour l'ajout d'une semaine de vacances après une période de temps déterminée ;
- pour la priorité lors de l'obtention de congé sans solde ;
- pour l'application de la règle de l'ancienneté lors d'une mise à pied (les derniers arrivés sont les premiers mis à pied, selon le statut de l'emploi et les besoins de l'organisme) ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Frédérick Pellerin ne travaillait pas à temps plein la majeure partie de son mandat en 2024 et que les 524,5 heures effectuées équivalent à 13,11 semaines de 40 heures ou environ 3 mois de travail ;



**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Frédérick Pellerin n’occupait pas les mêmes fonctions en 2024 que celles qu’il occupe présentement ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-118 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l’unanimité :

**QUE** le conseil d’administration de la Régie reconnaisse 3 mois d’ancienneté à Monsieur Frédérick Pellerin et ajuste sa date d’embauche au 23 mars 2025 pour l’application des différentes conditions de travail sauf la révision salariale ;

**QUE** la première révision salariale prévue à son contrat de travail demeure au 23 juin 2026, soit après un an de service comme opérateur en traitement de l’eau potable puisqu’il occupait un autre poste lors de son précédent mandat et que les révisions salariales subséquentes se fassent le 23 juin de chaque année ;

**QUE** le conseil d’administration de la Régie considère la première période de probation de 3 mois prévue au contrat de travail comme réalisée et que la deuxième période de probation de 9 mois se termine le 23 mars 2026 ;

**QUE** l’employé sera éligible au programme d’assurances collectives et au régime de retraite le 23 mars 2026 plutôt que le 23 juin 2026.

**13.2 MODIFICATION DE L’HORAIRE DE TRAVAIL DE MADAME ANNIE FRANCOEUR**

**CONSIDÉRANT QU’au** mois d’août 2024, Madame Annie Francoeur avait déposé une demande écrite au conseil d’administration de modifier son horaire de travail de 7h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h30 pour des raison familiales ;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2024-08-123, le conseil d’administration avait accepter de modifier l’horaire de travail de Madame Annie Francoeur pour l’année scolaire 2024-2025 et réévaluera par la suite ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce changement d’horaire de travail a bien fonctionné et n’a pas occasionné de problématique ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-119 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l’unanimité d’accepter que l’horaire de travail de Madame Annie Francoeur soit de 7h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h30 de façon permanente.

**13.3 FORMATION INITIALE EN ESPACES CLOS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit former son nouvel opérateur en traitement de l’eau potable pour le travail en espaces clos ;

**CONSIDÉRANT QUE** l’APSAM offre la formation initiale en espaces clos de 14 heures en classe au coût de 185,00 \$ plus taxes pour les personnes du secteur municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le moment il n’y a pas de sessions publiques de disponibles mais il y a la possibilité de se placer sur une liste d’attente ;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour cette formation sont disponibles au poste budgétaire « EAU - Formation » et seront financés à même le fonds d’administration ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-120 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser le nouvel opérateur en traitement de l’eau potable à se placer sur la liste d’attente afin de suivre la formation initiale en espaces clos au coût de 185,00 \$ plus taxes.

**13.4 FORMATION INTRODUCTION À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ offre une formation d'introduction complète à l'intelligence artificielle au coût de 175,00 \$ plus taxes ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du secrétaire-trésorier d'en apprendre plus sur le sujet et voir comment l'intelligence artificielle pourrait s'appliquer pour la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Josée Bellemare mentionne que la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Ursule voulant utiliser l'intelligence artificielle s'est fait dire que les municipalités ne peuvent le faire et de vérifier auprès d'elle les raisons exactes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour cette formation sont disponibles au poste budgétaire « ADM - Formation » et seront financés à même le fonds d'administration ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-121

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité :

**QUE** le secrétaire-trésorier fasse les vérifications nécessaires auprès de la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Ursule ;

**QUE** si le secrétaire-trésorier juge qu'il est possible pour la Régie d'utiliser l'intelligence artificielle selon les réponses obtenues, la dépense soit acceptée et qu'il soit autorisé à suivre la formation Introduction à l'intelligence artificielle au coût de 175,00 \$ plus taxes.

**13.5 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM Assurances a fait parvenir tous les documents pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 1 octobre 2025 au 1 octobre 2026 au coût de 66 757,05 \$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM Assurances a procédé à une majoration de tarification afin de faire face aux conséquences de l'inflation qui se sont matérialisées dans les indemnités, aux frais reliés aux réclamations et à l'augmentation substantielle des coûts de réassurance qui signifie en moyenne une hausse des primes se situant entre 6 % et 10 % ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM Assurances a procédé à une hausse des valeurs assurables des bâtiments de 4 % afin de pallier la hausse des coûts de reconstruction et éviter d'exposer la régie à des situations de sous-assurance ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la Régie, la hausse des primes est de 5,74 % ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-122

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré ont pris connaissance de la police d'assurance et acceptent son renouvellement ;

**QUE** la dépense soit acceptée et que le paiement de la somme de 66 757,05 \$ taxes incluses à FQM Assurances soit autorisé ;

**QUE** soit autorisé Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tous les documents nécessaires au renouvellement des assurances générales.

**13.6 FIN DU MANDAT DES OPÉRATEURS DE REMPLACEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2023-01-009, la Régie avait embauché deux opérateurs de remplacement dans des postes temporaires, sur appel et pour

Séance ordinaire du 21 août 2025

une période indéterminée en cas de besoin pour appliquer son *Plan de continuité des ressources humaines en cas de crise* ;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul des opérateurs de remplacement a travaillé pour la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie n’a pas eu recours aux services des opérateurs de remplacement depuis le mois de février 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie ne prévoit pas avoir recours à ces opérateurs de remplacement à nouveau ;

**POUR CES MOTIFS :**

2025-08-123      **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Martin Lamy et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Régie d’aqueduc de Grand Pré mette à pied les deux opérateurs de remplacement pour manque de travail ;

**QUE** Monsieur Mario Paillé, secrétaire trésorier fasse parvenir aux opérateurs de remplacement une copie de cette résolution et s’il y a lieu, leur relevé d’emploi et leur indemnité de départ.

**QUE** la Régie d'aqueduc de Grand Pré remercie ces opérateurs pour leur disponibilité et pour avoir accepté de nous dépanner au besoin.

### **13.7 RÉUNION DE TRAVAIL POUR LE BUDGET 2026**

Monsieur Roger Michaud informe qu'il fera parvenir ses disponibilités au secrétaire-trésorier pour la tenue de la réunion de travail pour la préparation du budget 2026 et que le moment sera décidé dans un échange de courriels avec les membres du conseil d'administration.

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

## 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**POUR CE MOTIF :**

2025-08-124 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 21 h 15.

Président

Secrétaire-Trésorier

